

**DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE**

\*\*\*

**ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS**

\*\*\*

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

**SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU**

**OBJET :**

**Séance du : 20 décembre 2022**

**Recours à deux lignes de trésorerie de 1 million € chacune - Convocation du : 13 décembre 2022**

**budget eau et budget assainissement - Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18**

**Président de séance : Gabriel DOUBLET**

**Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN**

**N° BC\_2022\_0156 Membres présents :**

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER

**Excusés :**

Alain LETESSIER

\*\*\*

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-13 de son annexe,

Annemasse Agglo s'est engagée dans une politique volontariste en termes d'infrastructures. De manière à garantir une trésorerie suffisante, il est nécessaire de recourir à deux lignes de trésorerie d'un montant de 1 000 000 € chacune affectée pour l'une au budget eau et pour l'autre au budget assainissement.

Après consultation de différentes banques et examen des offres, il est proposé de retenir l'offre suivante :

Banque : CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES

Objet : Financement des besoins de trésorerie - Budget eau

Nature : Ligne de trésorerie utilisable par tirages

Montant : 1 million

Durée : 12 mois

Taux d'intérêt : €STER (ESTER) flooré à 0 + marge de 0,64 %

Base de calcul : Exact/360

Commission d'engagement : 0,1 % du montant total prélevé en 1 fois (1 000 €)

Commission de non utilisation : NEANT

Modalités de remboursement : paiement mensuel des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale.

Modalités d'utilisation : utilisation du canal internet sécurisé pour les échanges d'informations.

Banque : CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES

Objet : Financement des besoins de trésorerie - Budget assainissement

Nature : Ligne de trésorerie

Montant : 1 million

Durée : 12 mois

Taux d'intérêt : €ster (ESTER) flooré à 0 + marge 0,64 %

Base de calcul : Exact/360

Commission d'engagement : 0,1 % du montant total prélevé en 1 fois (1 000 €)

Commission de non utilisation : NEANT

Paiement des intérêts: mensuellement

Modalités de remboursement : paiement mensuel des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale.

Modalités d'utilisation : utilisation du canal internet sécurisé pour les transmissions d'ordre et les échanges d'informations.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

D'AUTORISER le recours à deux lignes de crédit de :

- 1 000 000 € affectée au budget eau

- 1 000 000 € affectée au budget assainissement

conformément aux caractéristiques énoncées dans la présente délibération,

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer les contrats et tout document relatif.

**Le Secrétaire de séance**

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE  
Date : 20/12/2022  
Qualité : Agglo - DGS

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*